Municipalitéde

ainte-Parquerite

ENSEMBLE VERS L'AVENIR



août 2018



ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Construction et rénovation résidentiel-commercial

William Cliche 418 389-9328 Olivier Roy 418 331-0817

RBQ: 5732-2646-01





GARAGE ET DÉPANNEUR ANDRÉ DROUIN

481 route 275 Sainte-Marquerite QC G0S 2X0 TEL.: 418 935-3535

FAX: 418 935-3318

VENTE DE LOTERIE-**BIÈRE FROIDE- PRODUITS PORCELLA**







RBQ: 8360-9172-01

229 Rue Industrielle, Sainte-Marguerite, Qc. G0S 2X0

Jean Rancourt & Nico Labbé

Entrepreneur briqueteur



Tél.: 418 253-5055 • Téléc.: 418 833-9177

700, rte du Président-Kennedy Tél.: 418 833-4087 • Téléc.: 418 833-9177

www.fortiernotaires.com



Plancher époxy Peinture intérieure **Toiture**

YVON DUMONT Sainte-Marguerite 418 389-5751





TRANSPORT ANDRÉ DROUIN INC.

Transport scolaire

481 route 275

Ste-Marguerite QC G0S 2X0

Téléphone: 418 935-3535

418 802-4602



FRANÇOIS CARBONNEAU Transport d'animaux

Sainte-Marguerite · 418 935-3020

235 rue St-Jacques

Sainte-Marguerite QC G0S 2X0

Téléphone : 418 935-7103 Télécopieur : 418 935-3709

Courriel: administration@sainte-marguerite.ca

<u>ADMINISTRATION</u> : 418 935-7103

Directrice générale : Nicole Chabot

adjointe : Josée Soucy

SERVICES MUNICIPAUX: 418 935-7103

Travaux publics : Larry Boutin

Directeur incendie : Marc Deblois

Traitement de l'eau potable : Marc Gagnon Traitement des eaux usées : Yvon Dumont

Loisirs: Mylène Sylvain

Espace jeunesse : Rébecca Bonneville

Bibliothèque: Michelle Lavoie / 418 935-7089

Inspecteur en bâtiments

Éric Guay: 387-3444 / poste 4104

Éco-centre régional de Ste-Marie : 389-0594 Éco-centre régional de Frampton : 397-5402 Maire: Claude Perreault

Conseillers:

Denis Gamache
Brigitte Brochu
Manon Deslauriers

Robert Normand
Nicolas Lacasse
Émile Nadeau



La date de tombée est le 20 de chaque mois. Il n'y aura pas de rappel. Aucun article ne sera accepté au-delà de cette date. Merci de votre collaboration!

Tirage: 495 exemplaires

Publié par la Municipalité de Sainte-Marguerite 235 rue St-Jacques Sainte-Marguerite QC G0S 2X0

Imprimé par l'imprimerie *Bô-Modèle inc.* 319 rue du Pont, Scott QC G0S 3G0

Distribué par Postes Canada

Le journal *Le Coup d'œil Municipal* est un bulletin d'information municipal publié 11 fois par année par la Municipalité de Sainte-Marguerite et distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres de la municipalité.

Vous pouvez aussi le lire sur notre site internet en visitant :

https://sainte-marguerite.ca/



Séance du conseil 🞉



Collecte du recyclage



Collecte des ordures



Bureau municipal fermée

AOÛT						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE						
DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29





Mot du maire



Bonjour à tous,



Les vacances de la construction étant terminées, la vie reprend lentement son cours normal et les travaux se poursuivent. Ceux de la rue Bellevue sont avancés, la mise à niveau des étangs d'épuration va bon train et se poursuivra jusqu'à la fin de l'automne. En ce qui concerne le raccordement du puits P-2015-02, les travaux devraient se terminer vers la fin septembre.

Nous connaissons un été extrêmement sec et les agriculteurs ont des rendements des différentes cultures à la baisse. Le réseau municipal d'aqueduc n'y fait pas exception, en effet, le niveau des puits qui alimentent l'usine de traitement d'eau, est très bas.

Par contre, à la fin juillet, nous avons localisé une fuite majeure et celle-ci fût réparée immédiatement. Selon les premières estimations, il ne sera plus nécessaire de transporter d'eau pour subvenir aux besoins des gens reliés au réseau d'aqueduc. On parle ici d'économies très substantielles (\$\$\$).

Au fil des années, nos citoyens ont adopté de bonnes pratiques de l'utilisation de l'eau potable et nous leur en sommes reconnaissants. L'eau potable est une ressource limitée et les consommateurs sont de plus en plus conscientisés. La recherche de fuites, une utilisation responsable, le raccordement au nouveau puits, et l'installation de compteurs d'eau feront en sorte d'assurer un apport constant et fiable à notre secteur urbain. Le développement résidentiel et commercial sont conditionnels à une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante.

L'effort de tous sera récompensé! MERCI

Claude Perreault, maire

Décisions du conseil

SUBVENTION

Une aide financière de 268 950\$ nous a été confirmée dans le cadre du sous-volet du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités pour les infrastructures de la rue de la Meunerie. Ces travaux se feront en 2019.

MANDAT À WSP POUR la préparation des plans et devis de la rue de la Meunerie.

<u>RÉMUNÉRATION DES ÉLUS</u> Un avis de motion et un projet de règlement (Règ. 458) ont été déposés afin d'adopter un nouveau règlement concernant la rémunération des élus.

TRANSACTION D'ACHAT DU BÂTIMENT DE DESJARDINS

- -signature du contrat d'achat le vendredi 29 juin.
- une entente prévoyait un déboursé de 18 000\$ à la signature. Il reste donc 132 000\$ remboursable sans intérêt sur dix (10) ans. (coût d'achat de 150 000\$)
- -Desjardins nous a remis un chèque de 20 695.50\$, montant qui représente le coût de location sur trois ans (6000\$ annuellement plus taxes).

MANDAT À L'ENTREPRENEUR

Cliche & Roy Construction inc a obtenu le contrat de réaménagement des bureaux administratifs et de la bibliothèque dans l'ancien bâtiment de la caisse au coût de 49 209.30\$ taxes incluses. Ces travaux pourront débuter dès que Desjardins auront terminé leur aménagement.

PREMIERS RÉPONDANTS Les premiers répondants Gino Lagueux et Amélie Groleau ont suivi leur formation et ont débuté leurs fonctions en date du 1^{er} juillet 2018. Nos félicitations à tous les deux!

MANDAT SURVEILLANCE -RACCORDEMENT DU PUITS 2015-2

La firme SNC Lavalin est mandatée au coût de 45 334,64\$ taxes incluses pour effectuer la surveillance des travaux de réalisation du raccordement du Puits 2015-2.

ACHAT DE COMPTEURS D'EAU

Malgré toutes les démarches entreprises par la municipalité pour résoudre le problème de pénurie d'eau potable, le manque d'eau est toujours présent;

ATTENDU QUE le prolongement de la rue Bellevue, qui comprend une vingtaine de terrains, doit se compléter en août et demandera une consommation supplémentaire;

Malgré le raccordement au nouveau puits prévu dans les prochaines semaines, il nous faut envisager d'autres alternatives pour pallier au manque d'eau sur notre territoire;

ATTENDU QUE le règlement no 459 sur l'installation et l'entretien des compteurs sera adopté prochainement;

Aussi, il nous faut procéder à l'achat de compteurs d'eau afin d'en doter tout commerce et résidence dans le secteur urbain;

Alors le conseil a mandaté la directrice générale afin de demander des prix pour l'achat de compteurs d'eau et ses équipements .

RUE DU BASSIN

Le nom de *Rue du bassin* est donné à la nouvelle rue faisant la boucle entre le prolongement de la rue Bellevue à la rue Robert. La demande sera acheminée à la Commission de la toponymie pour approbation.

2018 - PRÉVENTION INCENDIE

OTRE AIDE-MÉMOIRE

Par Christian Provencher Technicien en prévention incendie MRC de La Nouvelle-Beauce

Vous déménagez? Il faut penser à la sécurité incendie dans votre nouveau foyer. Nous vous suggérons une liste de choses à faire dès que vous emménagerez.

EXTINCTEUR PORTATIF

- Je me suis procuré un extincteur portatif à poudre polyvalente de type A. B. C et d'un minimum de 2 kg (5 lbs).
- Je l'ai installé bien en vue et près d'une sortie.
- J'ai lu les instructions pour apprendre à le manipuler et à l'utiliser.
- J'ai fait vérifier mon extincteur par une entreprise reconnue et spécialisée, selon les recommandations du fabricant.

CHEMINÉE

Si dans ma nouvelle résidence, il y a un système de chauffage au bois, j'ai fait inspecter la cheminée à mon arrivée et, au besoin, je l'ai fait, ramoner. Cela évite que le dépôt de créosote se mélange à l'air humide de l'été et provoque la corrosion des pièces d'acier de la cheminée.



Si vous avez des questions, communiquez avec votre service de sécurité incendie municipal ou avec le Service régional de prévention incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce aux coordonnées suivantes :

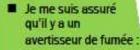


418 387-3444



preventionincendie@nouvellebeauce.com

AVERTISSEUR DE FUMÉE



- o sur chaque étage:
- o dans le corridor, près des chambres à coucher.
- J'ai vérifié la date de fabrication de l'avertisseur de fumée sur son boîtier. S'il datait de plus de dix ans ou si aucune date n'y était inscrite, je l'ai remplacé ou je l'ai fait remplacer par le propriétaire.
- J'ai mis une pile neuve dans chaque avertisseur de fumée une fois que j'ai emménagé.

PLAN D'EVACUATION

l'extérieur,

- J'ai préparé un d'évacuation pour nouvelle résidence et le l'ai fait connaître à tous les gens qui habitent avec moi. Ce plan contient:
 - l'emplacement des sorties en situation d'urgence (fenêtres et
 - portes); les trajets pour se rendre à ces sorties;
 - o le point de rassemblement, situé à
 - I'emplacement des extincteurs.
- Dans mon plan, j'ai planifié l'évacuation des gens à mobilité réduite, tels que les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants, en évaluant l'aide dont ils auront besoin pour sortir.







7

1

Puis-je abattre un arbre présent sur mon terrain ?

Le bon arbre au bon endroit

Les arbres ont un rôle à jouer sur la qualité de l'air que vous respirez en agissant comme de véritables filtres à air. Les polluants et les poussières en suspension dans l'air peuvent être captés par les feuilles, ce qui améliore votre milieu de vie.

En plus des services écologiques rendus par ceux-ci, les citoyens et la municipalité peuvent bénéficier de nombreux dividendes économiques comme une augmentation de la valeur foncière des propriétés situées dans une rue paysagée et d'une diminution des coûts de climatisation.

Ces arbres améliorent l'esthétique du paysage en créant des changements de texture, des contrastes de couleurs et de formes par rapport aux bâtiments existants. Ils sont aussi caractérisés par la beauté de leur feuillage, de leur forme, de leur couleur et de plusieurs autres caractéristiques.

Cependant, malgré leurs nombreux avantages, il se peut que votre arbre soit à abattre. Dans certains cas, il est possible pour vous d'abattre un ou des arbres (10 cm de diamètre mesuré à 30 m du sol) sur votre propriété.

L'abattage d'arbres est autorisé uniquement dans les cas suivants :

- 1) Arbres pouvant causer ou susceptibles de causer des dommages à la propriété publique ou privée;
- 2) Coupe d'arbres morts, dépérissants ou endommagés à la suite d'une épidémie d'insectes, de maladies, de chablis;
- 3) Travaux nécessaires à l'implantation d'un bâtiment et de ses usages secondaires ou autre ouvrage;
- 4) Déboisement pour procéder à l'ouverture, à l'entretien et/ou à l'élargissement des rues publiques, privées ou des servitudes d'utilité publique.

Il est à noter qu'avant de débuter tout projet de construction, de rénovation ou autres (<u>abattage d'arbres</u>), il est très important de s'informer auprès de l'inspecteur en bâtiment et environnement, des règles et des marches à suivre pour l'obtention du permis.

Éric Guay Inspecteur en bâtiment et en environnement 418-387-3444, poste 4104



Un peu d'urbanisme

⇒ Les bâtiments secondaires **⇔**

Ai-je besoin d'un permis de la municipalité pour construire un garage, ou une remise sur mon terrain? Cette question est fréquemment posée à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité. Dans tous les cas, la réponse est « oui ».

Pourquoi la municipalité exige-t-elle un permis pour la construction d'une remise ou d'un garage accessoire?

Un permis est nécessaire dans le but de s'assurer que votre projet est conforme aux dispositions réglementaires prévues au Règlement de zonage de votre municipalité. En effet, tous les types de bâtiments secondaires tels que les remises, les garages accessoires et les hangars sont assujettis au règlement. Les remises préfabriquées sont par ailleurs assujetties à la réglementation et doivent être autorisées par un permis de la municipalité avant leur mise en place.

Le Règlement de zonage encadre dans un premier temps l'emplacement sur le terrain où un bâtiment secondaire peut être implanté. Celui-ci doit être construit soit en cour arrière ou latérale de votre propriété. Il est également obligatoire que le bâtiment principal soit déjà construit sur le terrain pour obtenir le droit d'ériger un bâtiment secondaire.

Des normes d'implantation sont prescrites au règlement. En effet, aucun bâtiment secondaire ne peut être implanté à moins de 60 cm (2 pieds) d'une limite de propriété voisine. Dans certains cas, il se peut que cette norme soit supérieure à 60 cm. Par exemple, si votre terrain est bordé par la présence d'un cours d'eau ou d'un lac, vous devez alors implanter le bâtiment à l'extérieur de la bande de protection riveraine de 10 ou 15 mètres. Il se peut aussi que votre terrain soit situé dans une zone où la municipalité a défini une bande boisée à conserver ou qu'il y ait la présence d'un cours d'eau canalisé. Informez-vous toujours auprès de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité afin qu'il vous informe des normes prévues dans ces situations.

Il est important de noter que tout citoyen a la responsabilité d'implanter son bâtiment conformément aux dispositions du Code civil du Québec. En effet, le Code civil prévoit qu'on ne peut avoir un droit de vue sur une propriété voisine à moins de 1,5 m. Ce qui veut dire que tout bâtiment implanté à moins de 1,5 mètre des limites de propriété ne peut disposer d'une fenêtre donnant vue sur la propriété voisine à moins de disposer d'une servitude de vue notariée.

Le Règlement de zonage prévoit aussi le nombre de bâtiments qu'il est possible d'implanter sur un terrain ainsi que leurs dimensions. À l'intérieur des limites du périmètre d'urbanisation (c'est-à-dire dans le village) ou dans les zones de villégiature, il est permis d'implanter au maximum deux bâtiments, soit un garage et/ou une remise. En ce qui a trait à la dimension maximale allouée, celle-ci peut varier selon le secteur où est située votre propriété ou encore la dimension de votre terrain. L'inspecteur en bâtiment et en environnement peut répondre à vos questions à cet effet.

Enfin, dans tous les cas, un bâtiment accessoire ne peut excéder la hauteur du bâtiment principal. De plus, il est possible pour des propriétaires se partageant un jumelé de construire un bâtiment secondaire de type jumelé séparé par la ligne mitoyenne des deux terrains.

Pour faire une demande de permis auprès de la municipalité, vous trouverez le formulaire requis sur le site web de celle-ci.

Ce formulaire doit être complété et remis à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de votre municipalité. Vous pouvez également communiquer avec ce dernier pour prendre rendez-vous afin d'obtenir les renseignements dont vous avez besoin, en composant le 418-387 3444, poste 4104.

Éric Guay Inspecteur en bâtiment et en environnement 418 387-3444, poste 4104







Le Cercle de Fermières Sainte-Marguerite

Au programme en juillet et août du bénévolat de toutes sortes : au casse-croûte, aux Jardins de la petite école de Céline, au Camp de jour et beaucoup d'autres.

Le 17 août, des membres du Cercle de Fermières animeront encore une fois cette année un avant-midi d'ateliers culinaires avec les jeunes du Camp de jour de la municipalité. Pour la quatrième année, nous engagerons les petits à préparer un diner savoureux et ludique, et à la déguster tous ensemble. Du plaisir assuré! Ce diner sera offert gratuitement aux enfants inscrits au Camp de jour par le Cercle de Fermières.



Au début de juillet le Congrès provincial des Cercles de Fermières du Québec (CFQ) s'est tenu à Saguenay. L'exposition provinciale du Concours d'artisanat textile était, comme chaque année, étonnante et inspirante. Être membre des CFQ permet l'apprentissage de techniques aussi intéressantes les unes que les autres.

Voici en photos quelques-unes des pièces gagnantes:







Nous vous revenons dans le Coup d'œil municipal de septembre avec notre programme de l'année. Devenir membre ne coûte que 30\$ et vous donne l'accès gratuit à tous nos cours et ateliers, ainsi que 5 numéros de notre magazine *l'Actuelle*.



Prochaine réunion :

mardi le 11 septembre, 19h à la salle municipale.

Si vous n'êtes pas membre,

nous vous invitons à venir assister à cette réunion

et voir ce que nous faisons. Amenez une amie !





Bibliothèque La Bouquine



Nouveautés sur les rayons

65 nouveaux livres se sont ajoutés à notre collection dernièrement. Laissez-nous vous en présenter quelques-uns.

Section des adultes

Triologie Yamaska par Anne Boyer : Découvrez ce qui est advenu de Réjeanne, Julie et Hélène deux ans après la fin de la série télévisée.

Autoportrait de Paris avec chat par Dany Laferrière : Chef d'œuvre de l'école buissonnière, à mi-chemin entre la bande dessinée et le roman, découvrez comment l'auteur dépeint Paris la ville où il y a le plus de livres au monde.

Documentaires

Dame mature – Réflexion comico-dramatique d'une périménopausée velue et moite par Guylaine Guay : Récit personnel où se côtoient de savoureuses histoires et une chronologie hormonale du parcours féminin.

Section jeunesse

Planète soccer – La finale par François Bérubé : **Résumé :** Raphaël Rousseau doit faire un choix déchirant : prendre part ou non à un programme sport-études d'un prestigieux collège privé de Québec et laisser sa blonde, ses parents et ses amis ?

HORAIRE D'ÉTÉ

Du 26 juin au 31 août 2018 Mardi et jeudi de 18 h 30 à 20 h

BÉNÉVOLAT

Envie de vous impliquer mais peu de temps à offrir, le bénévolat à la bibliothèque c'est seulement 1 h 30 par mois.

BOÎTE À LIRE

La boîte à lire est située près de la Caisse populaire.

Vous pouvez y déposer vos dons de livres et y faire des trouvailles!

COORDONNÉES

235, rue St-Jacques Ste-Marguerite QC G0S 2X0

1418 935-7089





Pourquoi être membre FADOQ?

Adhérer au Réseau FADOQ ou renouveler sa carte de membre, c'est un plus pour vous!



Votre carte FADOQ est synonyme d'économie!

Le Réseau FADOQ peut vous donner un sérieux coup de pouce avec ses partenariats avantageux. Votre carte (au coût de \$25.00 par an ou \$45.00 pour 2 ans) vous permet de profiter de <u>plus de 1 000 rabais</u> sur des produits et services tels que les assurances, les finances, la santé, les loisirs, les voyages, les journaux, etc. et en plus, recevez le magazine Virage quatre fois par année.

À CE JOUR PLUS DE 500,000 MEMBRES.

Votre carte FADOQ vous permet de profiter d'une vaste gamme d'activités de loisirs.

Le Réseau **FADOQ** offre des <u>activités récréatives</u>, <u>sportives et culturelles</u> pour tous les goûts : vélo, golf, voyages, cours d'informatique, hockey, tennis, marche, conférences et salons, les jeux régionaux... Question de conserver un mode de vie actif.

Votre adhésion contribue à notre cause : la qualité de vie

Être membre FADOQ, c'est aussi un geste solidaire, puisque vous ajoutez au pouvoir d'influence du Réseau FADOQ et lui permettez de mieux défendre les intérêts collectifs des 50+. Ainsi, vous investissez dans votre qualité de vie... et celle de tous les aînés!

Notre préoccupation est de permettre à tous les 50 ans et plus d'être représentés tant au niveau de la défense des droits que dans le développement d'activités et programmes qui seront adaptés aux intérêts et besoins de chacun.

Les rabais représentent sans contredit une excellente raison d'adhérer. De nombreux privilèges vous sont offerts par différents commerçants régionaux et provinciaux. Que ce soit pour l'assurance auto/habitation, pour des voyages, une nouvelle paire de lunettes, les journaux, pour votre activité de loisir préférée, etc. le Réseau FADOQ promet des économies à la hauteur de vos attentes! Pour plus d'informations, contactez-nous.

Il nous fera plaisir de vous compter parmi nos membres. 418-935-3619 ou 3203

യുള്ളെയുള്ളെയുള്ള

Avec l'arrivée de l'automne, ce sera le retour de nos activités, telles nos soirées de danse

(8 septembre) et de bingo (7 septembre) et d'autres sont à venir (des informations suivront bientôt). Pas besoin d'être membre pour vous joindre à nous. La danse est non seulement une belle manière de s'exprimer et de se divertir pour beaucoup de personnes et ce pour tous les âges, mais également un moyen de se maintenir en bonne forme et en bonne santé! Au risque de vous surprendre, la danse possède bel et bien un effet sur notre corps et notre organisme. C'est une activité physique qui développe l'endurance de votre corps. La danse permet aussi de conserver une bonne mémoire. Des études ont été faites et démontrent que la danse permet d'éviter les effets négatifs de la maladie d'Alzheimer et d'autres types de démence. Vous seriez intéressés(es) à venir danser? Nous organiserons des pratiques dès l'automne, communiquez avec Cécyle au 418-935-3619.

Au plaisir de vous rencontrer lors de nos activités.

L'Équipe Fadoq: Pour nous joindre: Cecyle (3619), Doryce (3191), Gisèle (3203) et Clément (7005).



FABRIQUE DE STE-MARGUERITE

Voici des informations très importantes concernant le cimetière de notre municipalité, soit les nouveaux tarifs.

Le 19 juin dernier, le conseil de fabrique de la paroisse Sainte-Mère-de-Jésus a établi les tarifs suivants, ceci pour tous les cimetières du territoire.

Description	Frais de conces- sion	Durée de concession	Frais d'ent. long terme 5 ans	Frais d'ent. long terme 25 ans
Columbarium	800,00\$	50 ans	100,00 \$	400,00 \$
Lot 2 places	200,00 \$	50 ans	175,00 \$	750,00 \$
Lot 4 places	400,00 \$	50 ans	175,00 \$	750,00 \$
Lot 6 places :	600,00 \$	50 ans	175,00 \$	750,00 \$





Prenez bien note de ceci:

Aucuns frais d'entretien annuel pour les <u>nouvelles</u> concessions dès maintenant

- À compter du 1er janvier 2019, tous les frais d'entretien annuel seront abolis
- Creusage pour un cercueil: 300,00 \$ Creusage pour urnes: 100,00 \$
- Si fausse-tombe pour cercueil : un supplément de 200,00 \$ au coût du creusage Ces tarifs n'incluent pas la base de béton d'un monument

Aux concessionnaires de lot n'ayant pas encore acquitté leur rente annuelle, ce serait beaucoup apprécié de votre part de le faire dans les plus brefs délais. J'aimerais éviter le plus possible des problèmes de gestion de comptes, en raison de l'annexion des paroisses qui n'est pas encore toute complétée.

Je vous rappelle qu'il ne sera plus possible de payer annuellement à compter du 1er janvier 2019. À prévoir donc.

Je me permets aussi de vous rappeler qu'en tout temps les personnes désirant contribuer, ou avant oublié de le faire, peuvent toujours participer à la Contribution Volontaire Annuelle. Nous pouvons vous certifier que les dons faits pour Sainte-Marguerite sont bel et bien dans le compte de Sainte-Marguerite. L'objectif est loin d'être atteint.

C'est par ce financement que nous pouvons continuer d'offrir tous les services des sacrements et autres dans notre église. C'est aussi ce financement qui nous fait profiter des beautés de la nature, autour de l'église et au parc de la grotte. Merci aux généreuses personnes qui en prennent soin!

Merci donc de porter une attention particulière à la CVA, et pour votre générosité!

La prochaine célébration de baptêmes sera tenue le 7 octobre, la dernière pour 2018. Invitations aux jeunes familles!

Ces familles peuvent aussi en tout temps inscrire leurs enfants en âge de suivre les rencontres préparatoires aux sacrements. Il est même préférable de le faire assez tôt, selon les responsables. Ceci permet une meilleure planification par les catéchètes. Merci alors d'y penser et de faire circuler l'information!

Dernier point : le travail amorcé pour conserver notre église ouverte se poursuit. À suivre!

Il se peut que les heures d'ouverture du bureau de l'église varient quelque peu en cette période estivale.

Téléphoner avant de vous déplacer vous assure d'une présence.

D'ailleurs, le bureau sera fermé du 22 au 29 août pour quelques jours de vacances.

Sur ce, comme la température nous procure un été de rêve, bon été!

Martine Roy, sec.-trés.

Comité consultatif et d'or	ganisation locale	Équipe d'animation locale			
Philippe Marcoux, pré. Louis Ferland		Hélène Lavigne, dél.	Jean-Noël Lehouillier		
Marc Blais Clément Lacroix		Michel Brousseau, dia.	Céline Montminy		
Raynald Drouin Gertrude Marcoux		Lucie Carbonneau	Claudyne Roberge		
Carol Trachy		Lise Lachance	Martine Roy		
BAPTÊMES: inscriptions sur le site www.upnb.org Infos: 418-935-3722					

PARDON, EUCHARISTIE OU CONFIRMATION: Infos: 418-935-3722 ou 418-935-3605

MARIAGES: inscriptions sur le site www.upnb.org Infos: 418-935-3722

FUNÉRAILLES: contactez le curé Patrice Vallée au 418-387-5467

TABLE HEEDS: Contacted to cure I direct values and 110 507 5107						
	Heures habituelles d'ouverture du bureau :	Mercredi 8 h 30 à 12 h				
	Lundi 8 h 30 à 12 h – 13 h à 16 h	Jeudi 8 h 30 à 12 h				
	Tél.: 418-935-3722	Courriel: presbyndps@globetrotter.net				

La Montée des Aventuriers

Le 29 septembre prochain, la course La Montée des Aventuriers aura lieu à Sainte-Marguerite. Plusieurs trajets vous seront proposés, soit le 1 km, le 2 km et une nouveauté cette année, le 4,5 km.

En cas de pluie, les départs seront remis au 30 septembre 2018. Les départs auront lieu près du bâtiment de traitements de l'eau, situé au 239 rue Industrielle. Les participants et leurs accompagnateurs pourront stationner leurs voiture chez Présiko au 230, rue Industrielle.

<u>Distance</u>	<u>Tarif</u>	<u>Départ</u>	<u>Inclus</u>
1km:	8\$	10h	Dossard, médaille et collation à lous les coureurs.
2km:	10\$	10h15	*Médailles spéciales aux 3
4,5km:	15\$	9h00	meilleurs temps chez les filles et chez les gars de chaque course.

Inscription:

Pour vous inscrire, veuillez remplir le formulaire d'inscription disponible en version web: https://goo.gl/forms/ByiLC354WLxH4dd22 Ou en papier au Bureau municipal (235, rue St-Jacques).

<u>Modes de paiement:</u>

Accès D
Numéro d'institution: 815
Numéro de transit: 20106
Numéro de folio: 075067
Chiffre vérificateur: 9

<u>En argent ou en chèque</u> Au 235 rue St-Jacques sur les heures de bureau. La date limite des inscriptions est <u>le 28</u>
septembre 2018. Il sera possible de vous
inscrire sur place le matin même, par
contre des frais supplémentaires
s'appliqueront 1km et 2km = +2\$ et 4.5km
= +5\$.

Vous pourrez récupérer votre dossard dés 8h le 29 septembre au kiosque d'accueil, au 239, rue Industrielle.

Nos différents trajets se déroulent en bonne partie dans le boisé de la municipalité et en terrain accidenté. Ils présentent aussi un dénivelé important.

Venez découvrir avec nous qui sont les vrais Aventuriers!

15

O

TOURNOI DE BALLE DE\$ RUE\$ 31 AOÛT ET 1ER \$EPTEMBRE 2018

Loisirs de Sainte-Marguerite...

Si ce n'est pas déjà fait, il est temps de réserver votre fin de semaine de la Fête du Travail pour participer au Tournoi de balle des rues 2018. Que ce soit en tant que joueur ou spectateur, vous êtes le bienvenu.

Il y a deux 3 façon de participer en tant que joueur, soit en communiquant avec le capitaine de votre rue-rang, soit en étant vous-même capitaine et en formant une nouvelle équipe avec votre rue ou encore en communiquant directement avec nous et on se chargera de vous inclure dans une équipe. Que ce soit entre amis ou seul, ne vous gênez pas! Nous aimerions former deux nouvelles équipes cette année.

Les capitaines de l'édition 2017 étaient:

- Rue Bellevue: Nicolas Marcoux
- **Développement Gagnon:** Cédric Fecteau
- Haut Langevin: Kevin Pomerleau
- Rang \$t-François: Mathieu Bisson
- **Route 216:** Frédéric Lehouillier
- Rang \$t-Jean-Baptiste: Jean Ferland-Bilodeau

Est-ce que toi ou ton équipe êtes inscrit? Communique avec Nicolas Marcoux au 581-307-3208. Date limite des inscriptions: 24 août 2018.









OÙ VOUS EN **PROCÉDURE** PLASTIQUE RECYCLABLE DEPARTIR? Contenant de fertilisants et de pesticides Chez un détaillant Rincer. AgriRÉCUP* Retirer le bouchon, le livre d'instructions et l'anse de métal. Contenant de fertilisants et de pesticides Chez un détaillant Vider et rincer si possible. AgriRÉCUP* (Réservoirs et barils) Si le contenant n'est pas rincé, s'assurer qu'il est bien scellé avec les bouchons et les fermetures en place. Sac de fertilisant Chez un détaillant Plier les sacs en paquet de cinq ou de six. (De 500 à 1000 kg) AgriRÉCUP* Sac de semences et de pesticides Chez un détaillant Se procurer sans frais des sacs de AgriRÉCUP* collecte chez les détaillants Placer les sacs vides dans les sacs de Emballage de balles rondes et carrées Écocentre régional de S'assurer que l'emballage est exempt Sainte-Marie de terre, de foin et de fumier. Tél.: 418 389-0594 Attacher en petits paquets Emballage en tube (boudin) Écocentre régional de S'assurer que l'emballage est exempt Sainte-Marie de terre, de foin et de fumier. Tél : 418 389-0594 Attacher en petits paquets. Tubulure Retirer la broche sur les tuyaux maîtres Écocentre régional de Sainte-Marie Tél.: 418 389-0594 Environek de S'il y a de la broche sur les tuyaux Saint-Malachie maîtres : frais de 100 \$ la tonne. (Sur rendez-vous Si la broche est retirée sur les tuyaux maîtres : aucun frais. Tél : 418 387-4003 Si la broche, les raccords et les chalumeaux sont retirés sur les tuyaux maîtres et sur les tubes 5/16 : 250 \$ la tonne. Emballage de palette (pellicule de Écocentre régional de S'assurer que l'emballage est exempt plastique) Sainte-Marie de terre, de foin et de fumier. Tél.: 418 389-0594 Attacher en petits paquets

LES PLASTIQUES AGRICOLES, CA SE RECYCLE EN NOUVELLE-BEAUCE. SANS FRAIS



- Coopérative agricole de Saint-Bernard 500, no Gemier, Saint-Bernard Til.: 418 475-6626
- Unicopp, cooperative agricole 81, rue Langevin, Salme-Henédine Tél.: 418 935-3909
- La Coop Seigneurie 404, rus St-François, Saint-Narcisse-de-Beaurivage Tél.: 418 475-6645
- Synagri Saint-Anselme
 420, route Begin, Saint-Anselme
 Tél.: 418 885-9692
- Tel: 410 88-3002 William Honde Saint-Henri 124 A, route Kennedy Saint-Henri de-Levis Tel: 418 882-5001
- Environek, Saint-Malachie T81: 418 387-4003





André Boutin Dirigeant élu 418 935-3927 andre.s.boutin@hotmail.com



Louis Ferland Membre désigné



Chantale Trachy Membre désignée

COMITÉ CONSULTATIF

Le comité consultatif de Sainte-Marguerite a comme mission de favoriser la vie associative et la proximité avec les membres. Il s'assure d'une bonne représentation de la caisse dans son milieu et forme un lien privilégié entre les membres et la Caisse.

Vous avez des questions ou des commentaires portant sur la caisse? Vous avez des idées et des projets, communiquez avec les membres de votre comité.



En faisant affaire chez Desjardins, vous choisissez l'expertise et le rendement, tout en contribuant à votre façon au bien-être collectif!



Le Cercle de Fermières Ste-Marguerite Fier partenaire du journal Le Coup d'oeil municipal





Frédéric Marcoux et Marianne Fréchette

Ferme Philippe Marcoux inc. 384 rang Saint-François Sainte-Marguerite QC GOS 2X0 418-387-2297













418 935-3102 / 418 386-0332

Transport d'animaux, de ripe, de paille et de foin 203, Route 216 Ste-Marguerite, Dorchester (QC) GOS 2X0



irouxinc@hotmail.com



Conception Fabrication sur mesure Réparation en tout genre

Aluminium, Stainless, Acier

Bruno Bégin Propriétaire

418 935-7126 www.soudure2b.com soudure2b@gmail.com 135 route 216 Sainte-Marguerite GOS 2X0

f







FIER DE **FAIRE PARTIE** DE LA COMMUNAUTÉ DE SAINTE-MARGUERITE

Vous recherchez un emploi à 2 minutes de chez vous ?

Nous sommes toujours à la recherche de candidats dans tous nos départements. Notre croissance dépend de vous !

Envoyez nous votre CV à RH@CGAIR.COM



- Fabrication de Moules

Les Ateliers PRÉSIK**⊕** ≦

- Usinage Industriel et Agricole
- Soudure

418 935-3555







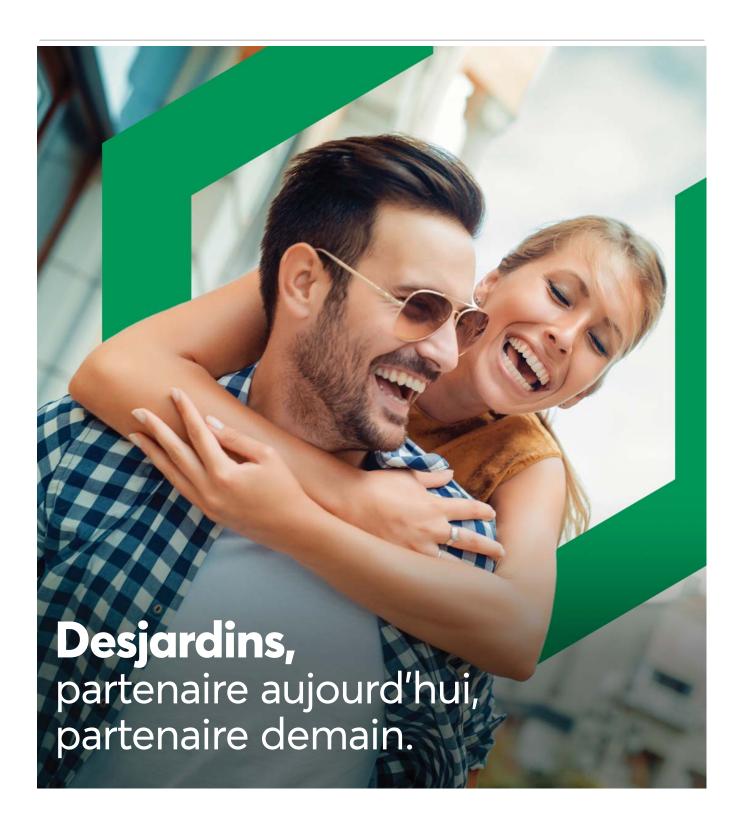












418 387-5456 desjardinsnouvelle-beauce.com

Suivez-nous sur

